



Processus « Déménagement » dans Radiation Portal Switzerland en tant que requérant et sans une délégation à une entreprise spécialisée en radiologie

- **Lien vers le portail :** [Radiation Portal Switzerland](#)

Lorsqu'un cabinet ou un seul appareil de radiologie déménage d'un site à un autre, une demande de déménagement doit être soumise. La demande se fait via notre portail en ligne « Radiation Portal Switzerland ».

La demande doit être saisie et déposée par un requérant.

Instruction complète pour la saisie et soumission d'une demande de déménagement :

Ce processus ne fonctionne **qu'avec un login personnel** pour RPS.

Variantes : Il existe **deux possibilités différentes (a ou b)** lors de la saisie, veuillez voir laquelle s'applique à votre cas.

- a) Si vous disposez déjà d'un login et que vous êtes lié à RPS :* Dès que vous êtes connecté, vous serez directement redirigé vers le tableau de bord. Veuillez continuer avec le point 1.
 - b) Si vous n'avez jamais fait de login pour le portail, mais que vous possédez déjà des autorisations actives :* Après le premier login, le système vous demandera si votre entreprise dispose déjà d'autorisations. Cliquez sur « oui » et suivez le processus pour que vous puissiez créer un lien avec votre entreprise existante. Une fois le lien établi avec succès, vous serez directement redirigé vers votre tableau de bord. Veuillez passer au point 1.
1. Choisissez l'option « **Gérer les données de base et les dossiers** » sur votre tableau de bord (menu « action » à droite en gris) et cliquez sur « **Saisir l'entreprise** » si l'entreprise au nouveau site n'a pas été saisie jusqu'à ici. Saisissez l'adresse (titulaire d'autorisation, adresse de correspondance, adresse de facturation) du nouveau site. En principe, la nouvelle adresse du cabinet.
 2. Cliquez sur « **Autorisations actives** » sur votre tableau de bord dans le grand encadré « Informations » et déposez une demande avec le motif de demande déménagement via « Adapter/prolonger l'autorisation » (en cliquant d'abord sur le numéro A-... correspondant de l'autorisation).
 3. Dans l'étape de saisie de la demande, sélectionnez l'entreprise nouvellement créée sur le nouveau site. Remplissez les données relatives à l'appareil de radiographie et joignez le nouveau plan de construction de radioprotection ainsi que le tableau de calcul.
 4. Soumettez la demande.
 5. La demande est maintenant en attente d'examen et l'OFSP peut vérifier si tout est complet.

Vous trouverez des informations supplémentaires sous « [Aide & contact](#) » sur le portail. Pour toute question, adressez-vous au support RPS : rps@bag.admin.ch.